

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	12

Séance du Jeudi 16 octobre 2025

Date de la convocation
10.10.2025
Date d'affichage
10.10.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 octobre à 20 heures,
le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme
CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, Mme DUNOYER Marie, M.
BOUVET Jérémie, Mme PEREIRA Jocelyne, M. SÉRAPHIN Gilles.

Excusés :

M. GIRAT Martin qui donne pouvoir à M. CLERENTIN Raphaël,
M. CONVERSY Éric qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémie.

A été nommé secrétaire de séance : M. SÉRAPHIN Gilles

Délibération n° 2025.097

Objet de la délibération

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITÉ DES FÊTES DE
MORILLON**

Considérant que la commune de Morillon partage avec les associations Morillonaises la volonté de renforcer la vie locale, de développer de nouvelles animations, et de structurer la vie associative avec le souci d'encourager le bénévolat associatif tout en cherchant à diminuer les contraintes, notamment administratives ;

Considérant que, dans le cadre de ces objectifs, la commune s'est rapprochée des associations pour solliciter leur avis et que, suite à ces échanges, il a été décidé de créer un comité des fêtes sur la commune de Morillon ;

Considérant que l'accueil de la Coupe du monde d'enduro VTT en août dernier a accéléré la démarche en encourageant les associations Morillonaises à tenir le bar lors de l'évènement afin qu'ils se partagent les bénéfices ;

Considérant qu'afin de concrétiser cette démarche, les représentants de plusieurs associations de Morillon moteur du projet et des élus de Morillon se sont rassemblés le 27 septembre 2025 afin de tenir l'assemblée constitutive de l'association et installer le Conseil d'administration de celle-ci ;

Considérant que, lors de cette réunion, les statuts du comité des fêtes de Morillon ont été approuvés puis les membres du conseil d'administration et du bureau ont été désignés ;

Considérant qu'outre les représentants des associations désignés pour siéger et ainsi représenter les associations, l'article 10 des statuts de l'association prévoit que le conseil d'administration comprenne également des membres de droit, représentant la commune de Morillon, désignés par le Conseil municipal ;

Considérant, dès lors, qu'il est proposé au Conseil municipal de désigner les représentants de la commune de Morillon siégeant au conseil d'administration de l'association « Comité des fêtes de Morillon » ;

Considérant que, dans la mesure où l'article 10 des statuts de l'association précise que les représentants de la commune de Morillon sont désignés par le Conseil municipal, il convient d'appliquer les règles prévues par le code général des collectivités territoriales pour la nomination d'un représentant dans un organisme auquel la commune adhère ;

Considérant que, sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de procéder à la désignation par scrutin public ;

Considérant que, suite à l'appel à candidature de Monsieur le Maire, sont candidats :

- M. Simon BEERENS-BETTEX,
- Mme Stéphanie BOSSE,
- M. Jérémie BOUVET

Considérant qu'au terme du vote à scrutin public, les candidats listés ci-avant sont désignés pour représenter la commune dans le Conseil d'administration de l'association « Comité des fêtes de Morillon » ;

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21 et L.2121-33 et suivants ;

Vu les statuts de l'association « Comité des Fêtes de Morillon » approuvé le 27 septembre 2025 ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive et du conseil d'administration de l'association « Comité des Fêtes de Morillon » du 27 septembre 2025 ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la création de l'association « Comité des Fêtes de Morillon » et des statuts de celle-ci approuvés le 27 septembre 2025 ;
- **NOMME** M. Simon BEERENS-BETTEX, Mme Stéphanie BOSSE et M. Jérémie BOUVET comme membres de droit du conseil d'administration de l'association « Comité des Fêtes de Morillon » représentant la commune de Morillon ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à notifier cette délibération au bureau et au Conseil d'administration de l'association « Comité des Fêtes de Morillon » ainsi qu'à faire toute diligence nécessaire pour faire avancer ce dossier ;

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La secrétaire de séance,



Gilles SÉRAPHIN

Le Maire,



Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.